



Conseil Communal de Bassins

Bassins, le 23 septembre 2015

Le Conseil Communal de Bassins,

vu le préavis municipal 7/15,

ayant pris connaissance du rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce dossier,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016, comme présenté dans le préavis municipal n° 7/15 soit 71 points d'impôts communaux et le tableau inclus dans le préavis pour les autres impôts ;
- d'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application pour un an, dès le 1^{er} janvier 2016.

La Vice-Présidente



Sylvie Elben



Le Secrétaire



Karim Donnet